

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020.

La séance est ouverte à 19h sous la présidence d'Alexandre BOUSCAUD, Maire.

### **Séance du 5 juin 2020.**

**L'an deux mille vingt et le 5 juin à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Alexandre BOUSCAUD**.

**Présents** : M. Alexandre BOUSCAUD ; M. Hervé CHAVRIER ; Mme Estelle RODRIGUEZ ; M. André FOSTIER ; Mme Corinne BOUCHISSE ; Mme Rolande DEMITRES ; M. VANCAUTEREN Vincent ; Mme Anne TOURAILLE ; M. Antonio AZEVEDO DOS SANTOS ; M. BOURÉ Alexandre ; Mme Magali LAPORTE ; M. GERIN Georges ; Mme Yvette VALLIN.

**Absente excusée** : Mme Pauline DELATTRE (procuration à Mme Corinne BOUCHISSE)

**Absent** : M. Benjamin DÉGLISE

Mmes Estelle RODRIGUEZ et Corinne BOUCHISSE ont été nommées secrétaires de séance.

Le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et nomme les secrétaires de séance. Il précise que la réunion est enregistrée.

### **1) DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.**

*Affaire n°32/2020*

Les membres présents prennent connaissance de la proposition de délibération.

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

M. Gerin évoque la précédente délibération ayant le même objet votée lors du précédent mandat et qui ne présentait pas les mêmes délégations. Il demande des précisions sur le point n°2 qui n'avait pas été délégué au Maire précédent : concernant la possibilité pour le Maire « *de fixer, dans les limites d'un montant de 1 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées* ».

M. le Maire explique qu'il soumet au Conseil Municipal, l'approbation de l'ensemble des délégations proposées par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Gerin lit l'article expliquant que le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

M. le Maire demande à passer au vote : pour : 14 voix.

### **2) INDEMNITÉS DE FONCTIONS AUX ÉLUS.**

*Affaire n°33/2020.*

Les membres présents prennent connaissance de la proposition de délibération.

M. Gerin demande au Maire s'il peut informer le Conseil Municipal des délégations de fonctions données aux Adjointes. M. le Maire répond qu'il comptait en donner lecture après le vote de la délibération.

M. le Maire donne lecture des arrêtés de délégation de fonctions aux adjoints.

Il demande à passer au vote de la délibération concernant les indemnités de fonctions aux élus.

Vote : 1 contre (M. Gerin précise que le Maire aurait pu baisser son indemnité pour pallier à des dépenses budgétaires), 1 abstention ; 12 pour.

*NB : Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Les indemnités de fonctions versées au maire sont destinées en partie, à compenser les frais qu'il engage au service de ses concitoyens.*

### **3) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

- Fleurissement : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec une entreprise locale et que le fleurissement du village commencera dès jeudi 11 juin 2020. Un planning sera mis en place pour la saison prochaine. M. Gerin félicite le Maire de travailler avec cette entreprise.

- Mme VALLIN demande au Maire ses disponibilités à la mairie. M. le Maire explique qu'il sera absent le matin et que les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés en septembre. M. Chavrier sera présent le matin, M. le Maire l'après-midi dès 14h et le samedi matin de 8h à 12h.

- M. le Maire explique qu'il souhaite instituer des assemblées citoyennes tous les 3 mois pour informer la population des projets en cours et à venir.

- Mme Vallin demande si le site internet communal va être mis à jour. M. le Maire répond qu'il a rendez-vous vendredi 12 juin avec l'administratrice du site.

- M. Gerin demande si M. le Maire a prévu la création de commissions communales lors d'un prochain conseil. Le Maire explique qu'il contactera les conseillers le moment venu afin de constituer les commissions et qu'ils recevront une liste de commissions au sein desquelles ils pourront s'inscrire ; mais avant, il doit travailler sur des dossiers et des projets plus urgents pour la bonne marche de la commune.

- M. Gerin demande la date à laquelle seront nommés les délégués aux organismes extérieurs devant siéger dans différentes structures. M. le Maire répond que les conseillers seront informés dans les prochaines semaines.

- Mme Vallin demande à quelle fréquence les réunions du Conseil Municipal auront lieu. M. le Maire répond que tout dépendra de l'urgence des dossiers et qu'il est conscient qu'au minimum elles doivent avoir lieu au moins une fois par trimestre.

- M. Gerin évoque le règlement intérieur de la commune qui doit être présenté lors d'une réunion du conseil municipal.

*NB : Cette obligation pour les communes de plus de 1 000 habitants a été rendue obligatoire le 1<sup>er</sup> mars 2020.*

- M. Gerin demande que les convocations des réunions du Conseil Municipal soient distribuées par mail. M. le Maire rappelle que la boîte mail de la mairie est hors d'usage depuis plusieurs semaines et ce, avant son arrivée à la mairie.

- M. Fostier propose de réunir les Présidents d'associations afin d'établir un état des lieux du fonctionnement associatif.

La séance est levée à 19h40.